

## **Rencontre Préfet du Lot – Conseil municipal de Martel 24 août 2020**

Ce lundi 24 août 2020, l'ensemble du conseil municipal était convié à une rencontre avec le Préfet du Lot Michel Prosic, accompagné de la Sous-Préfète de Figeac, Mme Tur, en charge de la sous-préfecture de Gourdon.

L'objectif de la réunion était la présentation des projets martelais et un échange sur plusieurs sujets proposés par le maire.

Quatre sujets figuraient à l'ordre du jour :

### **1 – La cuisine de l'EHPAD**

Dès l'introduction du sujet, le maire affiche la volonté qu'une cuisine à l'EHPAD de Martel soit validée et confirme que cela s'inscrit dans le Projet Alimentaire de Territoire.

Le Préfet, tout en reconnaissant l'intérêt de la proposition, rappelle que ce type de projet doit s'inscrire dans un schéma de mutualisation avec les écoles notamment, afin d'en réduire les coûts et de travailler sur le qualitatif.

Nous sommes agréablement surpris car il s'agit de la position que nous avons invariablement défendue. Rappelons que dans un précédent conseil municipal où le maire faisait état de sa rencontre avec le Président du Département, ce dernier était farouchement opposé au principe même de mutualisation pour des raisons obscures de repas médicalisés alors que rien de technique ou de médical ne s'y oppose.

Par ailleurs, le Préfet a rappelé être prêt à prolonger le délai de mise en demeure qui court jusqu'à la fin de l'année afin de boucler sérieusement le dossier et le schéma de mutualisation dans la concertation.

Nous accueillons donc les propos du Préfet avec satisfaction.

### **2 – Le trafic routier dans Martel**

En présentant le sujet le maire évoque l'impression d'une baisse du trafic des poids lourds dans Martel sans pour autant en donner les raisons.

Le maire rappelle ensuite le contexte du T3 et le Préfet souligne à juste titre que ce projet est définitivement abandonné et que les décisions de justice doivent être respectées et même servir dans la réflexion sur les solutions à apporter.

Nous en profitons pour remettre un dossier au Préfet sur le 1er des deux sujets que nous voulions aborder : le trafic des poids lourds dans Martel en précisant que le transit des plus de 7,5t a été volontairement autorisé par le Département en cassant l'arrêté de 2009 qui avait pour seul but de protéger les villes de Martel et Montvalent.

Monsieur Verdier précise que le trafic de poids lourds peut être considérablement réduit en utilisant l'autoroute pour le transit et le réseau ferroviaire pour au moins deux grandes entreprises que sont Andros et le traitement des traverses de chemin de fer à Biars qui, un comble, sont véhiculées sur des poids lourds !

Nous insistons après lui sur la présence de l'école élémentaire dans une zone de fort trafic, des niveaux de pollution importants et le passage de véhicules chargés de matières dangereuses.

C'est pourquoi des actions rapides comme l'interdiction effective des plus de 7,5t peuvent et doivent être prises. D'autres comme le ferroviaire doivent faire l'objet de concertations et de négociations afin de déboucher sur des accords avec l'ensemble des acteurs.

En ce qui nous concerne, fidèles à nos engagements, nous sommes disponibles sur ce sujet important pour les Martelais. C'est tout le sens de notre intervention.

***En cliquant sur le lien de la page d'accueil vous trouverez l'intégralité du dossier remis au Préfet avec notamment les arrêtés, les mesures de pollution et un comptage du trafic.***

### **3 – SOLEV et zone artisanale**

La SOLEV est une entreprise clé pour Martel, mais il est aussi important de se donner les capacités à en accueillir d'autres. Se doter d'une zone artisanale équipée est donc un atout.

Pour le Préfet, la crise en cours va réduire considérablement le développement d'entreprises et les trois années à venir seront difficiles. Il reconnaît qu'une zone artisanale peut aussi permettre à des entreprises existantes de trouver des espaces pour s'étendre en zone nue ou dans des bâtiments existants. Il faut donc avancer par étapes mais il rappelle que ce périmètre de compétences est du domaine de la Communauté de Communes.

A suivre...

### **4 – Gluges**

Sur le périmètre de Gluges, le maire souhaiterait développer une meilleure exploitation du bord de l'eau sans rentrer toutefois dans le détail. Il évoque les nouvelles règles plus restrictives retenues pour les Plans de Prévention des Risques d'Inondations.

### **5 – Les projets**

Le maire présente trois projets au périmètre de 2020 :

- l'espace de jeux de la Fontanelle
- l'agrandissement de la médiathèque
- la réfection du presbytère de Gluges

Sur le premier, le Préfet annonce que s'il dispose d'un dossier avant fin septembre, il sera financé à hauteur de 30 %. Engagement pris.

En fin de réunion, nous avons souhaité aborder un sujet qui nous tient à cœur :

### **La qualité des eaux et des sols et les épandages des résidus de méthanisation.**

Disons le tout net: on ne peut pas développer des projets alimentaires de territoire, un tourisme vert et une agriculture de qualité en prenant le risque d'autoriser l'implantation de complexes de méthanisation avec des épandages nocifs pour les sols et les eaux souterraines.

Aujourd'hui, autoriser l'implantation de complexes de méthanisation dans nos régions et accepter les épandages sur les sols karstiques des causses est une faute environnementale.

C'est pourquoi nous avons sollicité le Préfet afin qu'aucun autre méthaniseur ne soit installé (un projet serait en cours sur les Quatre-Routes) et que des mesures soient prises pour l'interdiction des épandages sur les sols qui constituent un risque pour les eaux souterraines et de surface.

***Lire le dossier remis au Préfet sur la page d'accueil***

## Nos remarques à la suite de cette rencontre :

Nous avons trouvé une très bonne écoute de la part de M. le Préfet, qui a dialogué ouvertement avec les conseillers municipaux. Il connaît les difficultés que Martel a traversées et la fragilité financière de la commune.

- Dans la présentation faite par le maire, nous avons vu une diapositive sur « Martel chef-lieu de canton » plutôt surprenante, puisque les cantons de Martel et Vayrac ne font plus qu'un depuis la loi du 17 mai 2013 et que Mme Fournier Bourgeade est élue conseillère départementale sur ce nouveau canton unifié dont Martel est bureau centralisateur et non plus chef-lieu, notion disparue avec ce redécoupage. La nouvelle municipalité connaît-elle vraiment le Conseil Départemental ?
- Cuisine de l'EHPAD : à ce stade, et vu les évolutions favorables qui restent à confirmer, on notera le caractère précipité de l'annulation par la nouvelle municipalité du projet de réfectoire pour l'école maternelle. En effet, avec la crise du Covid et la nouvelle approche demandée par le Préfet, un réfectoire dédié aux tout petits va devenir incontournable. Le projet abandonné était financé à 75 % par des dotations, les études payées et finalisées, et avec les économies envisagées, peu coûteux pour la commune. Pour la cuisine elle-même, nous veillerons à ce que la notion de mutualisation soit bien celle que nous défendons.
- Zone d'activités : nous défendrons avec attention la création et l'aménagement d'une zone d'activités supplémentaire de taille réaliste qui pourra convenir aux agrandissements éventuels (AGRICUBE), à la mise en sécurité (SOLEV) ou à de nouvelles installations.

## Notre avis sur les projets présentés pour demande d'aide à l'Etat :

- **l'agrandissement de la médiathèque** : si nous avons bien l'intention de le réaliser rapidement, nous avons retenu des solutions peu coûteuses, comme pour les salles du musée, avec peu d'interventions extérieures sur ce petit chantier et surtout d'en faire un lieu de stage pour les formations de l'Union Compagnonnique de Brive. A suivre...
- **La rénovation de l'aire de jeux de la Fontanelle** : nous l'avons programmée, avec partage de la réflexion préalable avec les jeunes de Martel.
- **La reconstruction du presbytère de Gluges** : si sa mise en sécurité ne souffre aucun délai, cette réalisation n'a aucun caractère d'urgence et la part financière de la commune risque d'être bien lourde par rapport à d'autres équipements de services quotidiens à la population, comme tout ce qui touche aux cantines scolaires.

Nous reviendrons sur ces projets au fur et à mesure qu'ils nous seront présentés.

\*\*\*